PRÉFET
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Cet avis annule et remplace

l'avis d'enquête publique précédemment publié relatif au même projet.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant :

sur la demande d'autorisation environnementale du projet
du parc éolien de la montagne d'Estables sur le territoire
de la commune de MONTS-DE-RANDON
par la société Ferme Eolienne de la Montagne d'Estables
FILIALE DE VOLKSWIND FRANCE

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° **PREF-DCIAT BCPPAT 2026-275-001 du 2 octobre 2026** prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet présenté par la Société Ferme Éolienne de la Montagne d'Estables filiale de VOLKSWIND FRANCE, dont le siège social est 1 Rue des arquebusiers – 67 000 STRASBOURG, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique unique se déroulera du **vendredi 30 octobre 2026, 09h00 au mardi 1er décembre 2026, 17h00,** à la mairie de Monts-de-Randon.

Le dossier de demande d'autorisation du parc éolien de la Montagne d'Estables comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative environnementale et les éléments de réponse du demandeur sera déposé en mairie de Monts-de-Randon.
Un dossier simplifié et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies d'Arzenc-de-Randon, La Panouse, Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Les Laubies, Saint-Denis-en-Margeride et Le Born et pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera aussi mis en ligne sur registre dématérialisé dans les mêmes délais que ci-dessus à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/ferme-eolienne-montagne-estables/

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de :

Monsieur Alexis SIMON : Chef de projets expert, VOLKSWIND FRANCE, Tel. : 04 67 17 61 02 ou 04 30 00 69 50 – mél. : alexis.simon@volkswind.com.

Madame Maguelonne GRASSET Chargée de concertation, VOLKSWIND FRANCE, Tel. : 06 33 43 42 12 – mél. : maguelonne.grasset@volkswind.com.

Monsieur BARRERE Jean-Pierre, commissaire-enquêteur, siégera en personne à la mairie de Monts-de-Randon afin d'y recevoir les déclarations et observations des personnes aux dates et heures suivantes :

- vendredi 30 octobre 2026, de 09h00 à 12h00,
- vendredi 6 novembre 2026, de 14h00 à 17h00,
- mardi 17 novembre 2026, de 09h00 à 12h00,
- mardi 1er décembre 2026, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,

- en les adressant, par écrit, à la mairie de Monts-de-Randon, à l'attention de Monsieur BARRERE Jean-Pierre, commissaire enquêteur – enquête publique « Parc éolien de la Montagne d'Estables » Mairie de Monts-de-Randon – 1 rue de Salassous – 48700 MONTS-DE-RANDON

- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Monts-de-Randon aux jours et heures indiqués ci-dessus,

- *en les déposant directement sur le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante :* ferme-eolienne-montagne-estables@democratie-active.fr

Les observations déposées à cette adresse seront consultables sur le site internet https://www.democratie-active.fr/ferme-eolienne-montagne-estables/

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Jean-Baptiste MORINAUD